



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 5714

### Texte de la question

M. Leonce Deprez, considerant l'interet et l'importance qui s'attachent au developpement de l'apprentissage notamment dans le secteur des metiers, puisqu'il avait lui-meme note qu'en 1992 145 000 apprentis avaient ete recrutes et que ce nombre devait « etre tres sensiblement augmente, double si possible, pour favoriser l'entree des jeunes dans la vie active » (23 juin 1993), demande a M. le Premier ministre de lui preciser s'il envisage de soumettre au Parlement, en accompagnement des mesures d'incitation au developpement de l'apprentissage prises par son gouvernement, une loi d'orientation sur l'artisanat, loi souhaitee par le secteur des metiers et singulierement par ses representants au sein de l'assemblee permanente des chambres des metiers (APCM).

### Texte de la réponse

Le Premier ministre a presente le 23 juin 1993 devant l'assemblee permanente des chambres de metiers un certain nombre de mesures visant a renforcer les aides apportees aux entreprises artisanales par l'Etat, notamment dans le cadre du programme de developpement de l'apprentissage, auquel le secteur des metiers est particulierement attache. C'est ainsi qu'une prime de 7 000 francs par apprenti embauche entre le 1er juillet 1993 et le 30 juin 1994 sera verse aux entreprises artisanales et que le benefice du credit d'impot porte a 7 000 francs sera applique aux entreprises imposees au forfait, ce qui est le cas d'un nombre significatif d'entreprises artisanales. Par ailleurs, le Premier ministre a assure l'assemblee permanente des chambres de metiers que ses propositions en vue de la preparation d'une loi d'orientation sur l'artisanat seraient examinees par le ministere des entreprises et du developpement economique avec la plus grande attention.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5714

**Rubrique :** Apprentissage

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 1993, page 2861

**Réponse publiée le :** 1er novembre 1993, page 3782